

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 13 avril 2018

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	09/04/2018
Date d'affichage	17/04/2018

L'an deux mil dix huit, le treize avril, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. KNAJDER M., M. HENRY G., Mme LULLO E., Mme BAVOUX F., Mme GAND E., M. LEPAGE J-N., Mme ROUX A., M. LEPAGE P.

Absents excusés : M. VOILQUIN Alain donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude, Mme NAWROCKI Béatrice donnant pouvoir à M. LEPAGE Pascal.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE EN ALLEMAGNE DU COLLEGE D'ANCEMONT**

**2018-04-D04**

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Mme la Principale du collège d'Ancemont.

Dans le cadre du projet « Orchestre pour tous » dont le thème est cette année la musique franco-allemande, 49 élèves de la classe orchestre et de la chorale participeront à un voyage qui les mènera en Allemagne et en Autriche et ils se produiront en concert dans le collège allemand de Forstern. 12 enfants résidant dans la commune sont concernés par ce projet.

Après discussion, le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 € (12 enfants x 50 €/enfants) qui devra être déduite des participations demandées aux familles dont les enfants participent à ce déplacement.

Le crédit est inscrit à l'article 6574 du BP2018.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,  
Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20180413-2018-04-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018